Entreprise individuelle

IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (Création)

➘ DOCUMENTS A FOURNIR

➢ Formulaire P0 (Cerfa N°11676*10) à fournir en 3 exemplaires originaux.

Facultatif : toute personne ayant déjà été immatriculée doit fournir son ancien numéro SIREN.

➢ Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

➘ PIECES A FOURNIR

Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

➢ Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

ou acte naissance (moins de 3 mois).

ou copie du passeport en cours de validité.

ou copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➢ Copie de la carte d'assuré social.

➢ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.

➢ Déclaration de l'artisan commerçant marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires accompagné d'un chèque de 8,45 € à l'ordre du Greffe (frais de dépôt d'acte).

Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

Domiciliation

➢ Si locataire : copie quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise.

➢ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.

➢ Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

➢ Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.

➢ Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).

➢ Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.

➢ Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Pièces supplémentaires à fournir

➢ Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification

➢ Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).

➢ Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).

➢ Si étranger (voir droit d'exercer une activité).

➢ Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

➘ FRAIS

➢ 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

➢ 24,08 € à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

➢ 50,84 € à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce (achat location gérance). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
154 rue Bernard Giraudeau
CS 59999
34187 MONTPELLIER Cedex 4
Tél. : 04 67 72 72 00